

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Et si le DFJC s'inspirait d'une pratique de l'Arc jurassien et d'une école vaudoise pour valoriser les liens intergénérationnels dans les premières années primaires ? (21_INT_96)

Rappel de l'interpellation

Une grande partie de la population n'a pas de liens étroits avec les aînés au sein des familles qui la composent pour de multiples raisons (mobilité professionnelle, origines étrangères, situations familiales diverses). De ce fait, de nombreux élèves grandissent souvent loin de leurs grands-parents ou autres aînés familiaux avec des relations qui ne sont qu'épisodiques ou absentes.

Pro Senectute a lancé dans la Ville de Neuchâtel le projet "Win3" (3 gagnants : élèves, enseignants, seniors) qui se concrétise par une participation volontaire d'aînés bénévoles par une présence dans les petites classes primaires pour 2 à 4 périodes par semaine. Dans l'Arc jurassien, le projet s'est étendu de 20 à 100 classes entre 2018 et 2021. Une école vaudoise à Mont-sur-Rolle s'en est inspirée pour une expérience du même ordre avec l'accord de la direction.

Sans le canton de Neuchâtel, les bénévoles doivent se présenter à un entretien et fournir un extrait de casier judiciaire vierge. Les duos bénévoles-enseignants sont librement formés en fonction de leurs affinités et sur une base volontaire des deux parties.

Dans le canton de Vaud, la commission de gestion a relevé à plusieurs reprises les difficultés de certains petits élèves à s'intégrer dans la vie scolaire. Une expérience telle que celle de l'Arc jurassien constituerait un exemple dont le DFJC pourrait s'inspirer dans la mise en œuvre du concept 360 degrés, notamment pour le soutien à la parentalité, tout en garantissant que toutes les précautions soient prises en amont pour assurer la sécurité des élèves. Ce projet valoriserait l'intergénérationnel. L'éveil à la lecture que le département promeut, pourrait aussi bénéficier de cet apport. A noter que pendant la période COVID-19 où la présence en classe n'était pas permise pour des personnes externes, l'expérience s'est poursuivie via des moyens audio visuels. Des aînés ont lu des contes et histoires par ce biais aux élèves. A la fin de l'année scolaire, un prix Chronos (concours de lecture qui s'adresse aux élèves et aux seniors) a été remis à l'école de Mont-sur-Rolle.

Les questions suivantes sont adressées au Conseil d'Etat :

- 1- A-t-il connaissance de l'expérience neuchâteloise "Win3" étendue à l'Arc jurassien et de celle de Mont-sur-Rolle ?*
- 2- Juge-t-il le modèle pertinent, tout en étant accompagné des mesures de sécurité nécessaires, pour être intégré dans des classes pilotes ?*
- 3- Si oui, comment compte-t-il en informer les directions des écoles primaires ?*

Réponse du Conseil d'Etat

1. A-t-il connaissance de l'expérience neuchâteloise « Win3 » étendue à l'Arc jurassien et de celle de Mont-sur-Rolle ?

Le Conseil d'Etat a connaissance de l'expérience du Mont-sur-Rolle et a pris connaissance avec intérêt de « Win3 » étendue à l'Arc Jurassien¹.

Il estime que les rencontres intergénérationnelles sont bénéfiques tant pour les enfants que pour les personnes retraitées. C'est pourquoi, dans le canton de Vaud, une multitude de projets variés, en lien avec cette thématique, ont vu le jour. L'origine de tels projets est généralement le fruit d'une collaboration entre un établissement scolaire, la commune dans laquelle il est situé et/ou un établissement médico-social (EMS) et/ou une association locale ou cantonale, voire directement avec des personnes retraitées.

L'expérience de l'établissement primaire Rolle-Cœur de la Côte s'inscrit dans cette logique. Dans cet établissement, le projet intergénérationnel a vu le jour grâce à l'initiative d'une enseignante à la retraite et de sa collègue toujours en fonction. Plusieurs activités ont été développées et les élèves y participent par classe selon leurs centres d'intérêt. En voici quelques exemples :

- confection d'une soupe à la courge et de divers bricolages avec les 210 élèves de l'école ;
- participation à la confection des lanternes pour le cortège de Noël ;
- échanges de cadeaux de Noël ;
- cartes de vœux et dessins distribués dans les boîtes aux lettres dans le cadre de la bienveillance ;
- lecture d'un conte et création d'un Kamishibai avec les élèves. Des aînés de l'EMS de la commune ont réalisé une pièce de théâtre en lien avec l'histoire (activité suivie d'un goûter offert par les personnes retraitées) ;
- chaque semaine, deux membres donnent bénévolement des coups de pouce aux élèves selon les besoins des enseignantes ;
- chaque mois, une promenade écologique est organisée, à laquelle une classe différente participe. Le but est de récolter les déchets dans le village et de favoriser les échanges entre générations sur le chemin ;
- chaque année, les élèves des classes de 5-6P accompagnés de 5 à 6 seniors participent au « *prix Chronos* ² ».

Les activités proposées à Rolle sont une belle illustration de ce qui se fait dans de nombreux établissements scolaires du canton. Quelques projets sont cités ci-dessous à titre d'exemple (cette liste n'est pas exhaustive).

Certains projets peuvent être ponctuels, comme celui réalisé en 2017-2018 par l'établissement secondaire de Renens³. Une classe a fait le pari de restaurer en une année un bateau à voile afin de naviguer sur le Léman. Les élèves ont pu compter sur le soutien de la commune de Renens ainsi que de celui des personnes à la retraite faisant partie de l'AVIVO et de Pro Senectute.

Il existe également des projets pérennes qui ont été réalisés grâce à l'implication de personnes retraitées. Il en est ainsi, à Gland, du Relax'Resto⁴ qui accueille, à la pause de midi, les élèves de 7P et 8P et du Pédibus intergénérationnel⁵. Ces deux projets se font en collaboration avec la commune de Gland et l'association VIVAG (Vivre ensemble à Gland), issue d'une démarche communautaire « Quartiers solidaires »⁶ menée par Pro Senectute Vaud.

On peut également citer l'exemple d'Yverdon, où des aînées et des aînés viennent faire la lecture dans les classes enfantines.

¹ <https://arcjurassien.prosenectute.ch/fr/activites/intergenerationnel/win3.html>

² Prix Chronos : <https://www.prosenectute.ch/fr/engagement/actions-participatives/prix-chronos.html>

³ Cf. article dans le journal Carrefour de Renens (p. 13) : https://www.renens.ch/web/fbook/download/Renens_infos_N167.pdf

⁴ Relax'Resto à Gland : <https://www.gland.ch/vivre-a-gland/etapes-de-la-vie/enfance-10-12-ans/relaxresto>

⁵ Pédibus intergénérationnel à Gland : <https://pedibus.ch/fr/gland/>

⁶ Quartiers solidaires : <https://www.quartiers-solidaires.ch/>

Pour aborder la thématique intergénérationnelle, les classes du secondaire I et II peuvent faire appel à l'unité de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) qui propose, en collaboration avec la HES La Source et Pro Senectute Vaud, des documentaires sur le thème « CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LA VIEILLESSE 1 ». L'Unité PSPS met aussi en place des ateliers philosophiques qui peuvent avoir pour thème les liens intergénérationnels.

2. Juge-t-il le modèle pertinent, tout en étant accompagné des mesures de sécurité nécessaires, pour être intégré dans des classes pilotes ?

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFCJ) encourage la création de projets spécifiques dans les établissements. Leur mise en œuvre, lorsqu'elle implique une intervention de tiers auprès des élèves de l'école obligatoire, est soumise à son autorisation. Cette compétence peut être déléguée aux directrices et directeurs, selon les directives du département².

Le DFJC considère que la mise en place de projets intergénérationnels relève de la compétence de la directrice ou du directeur, en tant que celui-ci est responsable du bon fonctionnement de son établissement – notamment sur le plan de la gestion pédagogique – et s'assure de la bonne collaboration de son établissement avec les autorités communales³. La directrice ou le directeur peut évaluer la pertinence de mettre en place un tel projet et en examiner les modalités, au besoin en collaboration avec la conférence des maîtres, qui se réunit notamment pour prendre position sur les projets pédagogiques de l'établissement, voire les élaborer⁴.

Le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que de nombreuses expériences valorisant les liens intergénérationnels se développent de part et d'autre dans le canton, au niveau local dans de nombreux établissements scolaires ou à l'extérieur des écoles, avec le soutien des communes et des associations. Le Conseil d'Etat soutient par ailleurs depuis de nombreuses années, par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et sa Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), différentes associations qui développent des prestations à visée intergénérationnelle, par exemple : Pro Senectute Vaud, AVIVO, Mouvement des Aînés Vaud, etc.

La thématique intergénérationnelle fera également partie des axes qui seront développés dans le cadre de la politique cantonale pour les seniors « Vieillir 2030 », dont les travaux sont menés actuellement par le DSAS.

Aussi, au vu des éléments cités ci-dessus et bien qu'il considère le modèle « Win3 » comme pertinent et qu'il adhère à ses valeurs, le Conseil d'Etat n'envisage pas son intégration dans des classes pilotes au niveau cantonal.

3. Si oui, comment compte-t-il en informer les directions des écoles primaires ?

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite les associations ou les communes qui seraient intéressées à développer de nouveaux projets intergénérationnels à contacter directement les directions d'établissement concernées, qui les évalueront en vue de les mettre en œuvre dans le respect des mesures de sécurité nécessaires.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 mai 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat

¹ « Changeons notre regard sur la vieillesse » : <https://cinedoc.ch/media/pages/mediations/changeons-notre-regard-sur-la-vieillesse/c1c529b3f8-1609755042/changeons-notre-regard-sur-la-vieillesse-secondaires-i-et-ii.pdf>

² Cf. l'art. 24 de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO, BLV 400.02)

³ Cf. l'art. 45 al. 1 et 3 LEO

⁴ Cf. l'art. 49 al. 1 let. a LEO